

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1046 Personnel autochtone

n° 1046

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 août 1946

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro
31 août 1946

TEXTE INTÉGRAL

M. Djama Aid, délégué comme membre de la Commission administrative prévue à l'article 5 de l'arrêté n° 946 du 30 juillet 1946, partant en permission, est remplacé dans ses fonctions à compter du 19 août par M. Mohamed Kamil, infirmier à Djibouti.